



Assurance véhicules automoteurs temporaire - Police Ethias n° 19.886.540

Dégâts matériels - Vol - Bris de vitre - Incendie

Rachat des franchises pour les véhicules loués

N° DEMANDE SGP : _____ DATE DÉLIVRANCE : ____ / ____ / ____

Ce document doit être complété par l'animateur responsable d'unité ou de section, minimum 15 jours avant le départ en camp.
Il doit être accompagné de photos du véhicule, de bonne qualité (vues de face, arrière et côtés).

UNITÉ - SECTION

Code d'unité : _____ (Ex : 256)

Branche : Castors Louveteaux Scouts Pionniers N°

de section : 1 - 2 - 3

Prénom - Nom responsable unité - section :

Adresse :

Tél ou Gsm :

PERIODE DE COUVERTURE - COORDONNEES DU PROPRIETAIRE ET DE L'UTILISATEUR - CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

1. DATES DE COUVERTURE

Camp du / / au / /

2. ADRESSE DU CAMP

Dénomination :
Rue - n° :

CP - Localité :
Pays :

3. COORDONNES DU PROPRIETAIRE DU VEHICULE

Coordonnées propriétaire du véhicule :

Nom :
Prénom :

Société éventuelle :

Adresse :

Tél ou Gsm :
Assurance et n° de contrat :

4. COORDONNEES UTILISATEUR DU VEHICULE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél ou Gsm :

Fonction :

5. CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque et modèle :

N° châssis :

Plaque immatriculation :

Date 1ère mise en circulation : / /

Valeur à neuf Htva :

Type de véhicule :

- Voiture Voiture mixte Camionnette (MMA 3,5 tonnes)
 Minibus (moins de 8 places conducteur non compris)
 Remorque (MMA 3 tonnes) Véhicule à deux roues

ASSURANCE « DEGATS MATERIELS, VOL, BRIS DE VITRES ET INCENDIE »

Cette garantie a pour but d'assurer les véhicules soit appartenant, soit empruntés par des animateurs scouts, des membres scouts ou des bénévoles.

- Maximum 8 jours [1] Maximum 10 jours [2] Maximum 15 jours [3] Maximum 20 jours [4]

ASSURANCE « RACHAT DE FRANCHISES IMPOSEES DANS LES CONTRATS DE LOCATION »

Cette garantie a pour but de couvrir les franchises imposées (responsabilité civile – dégâts matériels – vol) dans les contrats des véhicules pris en location.
Montant(s) et nature de la (des) franchise(s) imposée(s) par la société de location :

1. RESPONSABILITÉ CIVILE

Rachat franchise max 500,00 €

Maximum 15 jours [5]

Maximum 20 jours [6]

Maximum 30 jours [7]

2. DEGATS MATERIELS

Rachat franchise max 250,00 €

Max. 15 jours [8] - Max. 30 jours [9]

Rachat franchise max 500,00 €

Max. 15 jours [10] - Max. 30 jours [11]

Rachat franchise max 750,00 €

Max. 15 jours [12] - Max. 30 jours [13]

3. VOL

Rachat franchise max 250,00 €

Max. 15 jours [14] - Max. 30 jours [15]

Rachat franchise max 500,00 €

Max. 15 jours [16] - Max. 30 jours [17]

Rachat franchise max 750,00 €

Max. 15 jours [18] - Max. 30 jours [19]

Fait à le / /

Cachet Les Scouts & Guides Pluralistes

Nom + signature animateur responsable